Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260608-D20260608_01-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de vote
23	21	23

Vote
Approbation à l'unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 08 Juin à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Frank NICOLAS, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 28/05/2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/05/2026.

Présents : M. NICOLAS Frank, Mme PHILIPPE Christelle, M. Didier LE BLIMEAU, M. JUSTOM Philippe, Mme CHAPPEY Angélique, M. TIBULLE Lionel, Mme CADIO Evelyne, M. RIBLER Pascal, M. LE NEZET Didier, Mme ETTEL Gwenaelle, M. LE CORRE Renaud, M. LE MOUELLIC Mickaël, M. GOUADEC Patrice, Mme JUBIN Stefanie, Mme MILLION Line, Mme LETULLE Elodie, Mme AMIOT Clémence, M. BIGOT Pierre, M. CONGUISTI Yvan, Mme LEROC Céline, M. LE CALVE Ludovic.

Absents excusés : Mme ROLLAND Anne-Sophie a donné pouvoir à M. NICOLAS Frank, Mme HASCOET Solène a donné pouvoir à Mme LEROC Céline.

A été nommé secrétaire : Mme AMIOT Clémence.

D20260608_01 - Construction du Centre Technique Municipal - Attribution du lot 16 STATION DE LAVAGE

Rapporteur : Philippe JUSTOM

M. le Maire rappelle que la délibération n°D20260216_01 en date du 16 février 2026 a attribué les 15 premiers lots pour la construction du nouveau Centre Technique Municipal, le lot 16 ayant été déclaré infructueux, une seule entreprise ayant répondu à cette consultation avec une proposition de 150% supérieure à l'estimation réalisée par le maitre d'œuvre.

Une consultation a donc été relancée avec une date de réception des offres en mairie fixée au 15 avril 2026 à 12h00. 2 entreprises ont répondu à cette consultation :

- MONTANIER - ZA La Ronde - 139 Rue de l'Aunay - Bâtiment n°3 - 49650 ALLONNES
- SANITHERM - 3 Rue Max Jacob ZAC du Poteau Nord - 56890 SAINT AVE

Après analyse de la part du maitre d'œuvre et de la commission d'appel d'offres réunie le 19 mai 2026, il en ressort les éléments suivants :

JUGEMENT ET CLASSEMENT DE OFFRES

Plis	Entreprises \ Critères d'analyses	Montant offre HT	Prix des prestations (40%)	Valeur Technique (60%)	Total pondéré	Classement
1	MONTANIER	42 038,00 €	21,41	60,00	81,41	2
3	SANITHERM	22 500,00 €	40,00	60,00	100,00	1
Pour le lot n°16, l'entreprise la mieux disante est :			**SANITHERM**	pour un montant HT de :		**22 500,00 €**

Pour rappel, le conseil municipal en date du 16 février 2026 a déjà retenu les offres suivantes pour la construction des nouveaux ateliers techniques :

LOT	INTITULE	PRESTATAIRE	MONTANT INITIAL HT
01	TERRASSEMENTS - VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	COLAS TP	296 417,92 €

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260608-D20260608_01-DE

02	GROS-ŒUVRE	LE CHENE CONSTRUCTION / NGE	257 500,00 €
03	CHARPENTE BOIS ET METALLIQUE - OSSATURE BOIS - BARDAGE	LOY	255 000,00 €
04	COUVERTURE ET BARDAGE ACIER - BARDAGE POLYCARBONATE	SMAC	210 000,00 €
05	PORTES SECTIONNELLES - PORTAIL COULISSANT MOTORISE	DEFI ARMORIQUE	39 035,81 €
06	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	ERDRALU	24 400,00 €
07	SERRURERIE - METALLERIE	ERDRALU	83 800,00 €
08	MENUISERIE INTERIEURE	GOUEDARD MENUISERIE	22 528,61 €
09	CLOISONNEMENT - ISOLATION	SOPLAC EUPHONIE	40 300,00 €
10	REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE	AN ORIANT SOLS	21 335,12 €
11	PLAFONDS SUSPENDUS	EMMANUEL COYAC	5 360,95 €
12	PEINTURE - NETTOYAGE	SRPN	15 571,75 €
13	CHAUFFAGE - PLOMBERIE - VENTILATION	SANITHERM	105 000,00 €
14	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	EERI	105 000,00 €
15	INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES	LAUTECH	41 999,94 €
Total			**1 523 250,10 €**

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 Mai 2026 a émit un avis défavorable à l'attribution de ce lot. En effet, au vu du coût présenté, il a été estimé que ce travail pourra être réalisé en régie par les services techniques afin de diminuer le montant global dévolu à cette construction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** de ses membres présents et représentés :

- **DECIDE DE SUPPRIMER** ce lot du marché ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire :

- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication

Frank NICOLAS
Maire de Merlevenez

